

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
		Séance du 5 décembre 2023
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Inscription au Label « Ma Commune Aime Lire et Faire Lire »

Madame Mireille Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative et Culturelle, explique que le label « Ma commune aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture. Depuis 1999, avec l'association Lire et faire lire, les bénévoles seniors sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ils sont plus de 15 000 en 2022 à intervenir dans 3500 communes. Le Label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat avec Lire et faire lire. Il a été créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF). En devenant « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » ces collectivités intègrent un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. Leurs représentants sont invités aux temps d'échanges nationaux organisés par l'association Lire et faire lire. Les communes et intercommunalités labellisées disposent des outils de communication et pédagogiques mis en ligne sur le site de lire et faire lire. Le programme Lire et faire lire est présent dans de nombreuses structures éducatives et culturelles (écoles, accueil de loisirs, bibliothèque, crèches...).

Madame Sauvayre-Gaudin propose donc de solliciter l'inscription de la Commune à ce label.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Sauvayre-Gaudin à effectuer toutes les démarches en vue de l'inscription de la Ville de Monteux au Label « Ma Commune aime lire et faire lire » et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Caroline PLATERO-DELERM

Secrétaire de séance